

Conservez vos papiers

Conservez vos papiers

Christelle Corolleur - communication@aire-sur-adour.fr

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

Assurance

? Quittances et primes : 2 ans

? Contrats d'assurance habitation et automobile : durée du contrat + 2 ans

? Dossier "dommages corporels" : 10 ans

? Assurance sur la vie et assurance décès : durée du contrat + 10 ans

Banque

? Chèques à encaisser : 1 an et 8 jours

? Prêt à la consommation : 2 ans

? Prêt immobilier : 2 ans

? Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque : 5 ans

Famille

? Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) : indéfinie

? Remboursement des cotisations d'allocations familiales : 3 ans

? Jugement de divorce, jugement d'adoption : indéfinie

? Acte de reconnaissance d'un enfant : indéfinie

? Mariage (contrat, documents relatifs aux donations ou legs) : indéfinie

? Livret de famille : indéfinie

? Testament, succession : indéfinie

Logement

? Factures d'électricité et de gaz : 5 ans

? Factures d'eau : 4 ou 2 ans (selon opérateur privé ou public)

? Facture de téléphone : 1 an

? Factures liées aux travaux : 10 ans ou 30 ans

? Certificat de ramonage : 1 an

? Titre de propriété : indéfinie

? Contrat de location : indéfinie

? Quittance de loyer : 5 ans

Impôts et taxes

? Impôt sur le revenu : 3 ans

? Impôts locaux : 1 an

? Redevance télévision : 1 an

? Preuve du paiement des impôts : 4 ans

Travail

? Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail : indéfinie

? Allocations chômage (paiement) : 2 ans

? Allocations chômage (restitution) : 3 ans

Santé

? Remboursement d'assurance maladie et maternité : 2 ans

? Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail : indéfinie

? Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant : indéfinie

? Certificats, examens médicaux, radiographies : indéfinie

Non